

Le 10 mai 2021

Par dépôt électronique

Me Véronique Dubois

Régie de l'Énergie

800 Place Victoria, 2^e étage, bureau 255

Montréal (Québec) H4Z1A2

veronique.dubois@regie-energie.qc.ca

Objet : Demande de remboursement de frais en vertu de l'article 36 LRE

par les intervenants s'étant regroupés afin de s'assurer de l'exécution et du respect de la décision D-2020-095 et de la décision D-2020-105 et de contester la demande de sursis présentée en Cour supérieure dans le dossier 500-17-113361-201 en suivis du présent dossier

Votre référence : Dossier R-4041-2018

Notre référence : 107155-4

Chère consœur,

Nous avons pris connaissance de la lettre du Distributeur (B-0122) datée le 30 avril 2021, ainsi que les lettres de réplique de l'UC (C-UC-0038) et de la FCEI (C-FCEI-0045) datées le 10 mai 2021, relativement aux demandes de remboursements de frais des intervenants.

Par la présente, l'ACEFQ informe la Régie qu'elle appuie les arguments présentés par l'UC et la FCEI et souscrit aux mêmes conclusions recherchées, le tout tel qu'énoncé dans sa lettre datée le 7 avril 2021 (C-ACEFQ-0029).

Veuillez agréer chère consœur, nos salutations distinguées.

(s) Serena Trifiro

Me Serena Trifiro

Avocate

T. 514.878.3263

F. 514.878.5763

strifiro@dgchait.com



ST / IniAdj

c. c. Me Steve Cadrin
Me Serena Trifiro
Me André Turmel
Me Franklin Gertler
Me Jean-Olivier Tremblay (HQD)

DGCdocs - 14162626 v1